

## Agence nationale du DPC : le docteur Bernard Ortolan nommé Président du Haut conseil du DPC



**Par arrêté ministériel en date du 15 janvier, le docteur Bernard Ortolan a été nommé Président du Haut conseil du Développement Professionnel Continu des professions de santé (HCDPC), en remplacement du docteur Jean-François Thébaut.**

Médecin généraliste, Bernard Ortolan a exercé à l'Haÿ les Roses de 1977 à 2011 et son exercice a été marqué par la double conviction de la nécessité de l'organisation territoriale des soins primaires au service du patient et de la prise en charge multidisciplinaire.

Il a à ce titre fondé dès 1986, un cabinet de groupe multidisciplinaire. Il a également participé à la construction d'un réseau territorial de cancérologie, gérontologie et soins palliatifs en 2002, de la première plateforme territoriale d'appui (PTA) d'Ile-de-France en 2016, et de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de la Bièvre en juin 2019. Il s'est également fortement impliqué auprès de ses confrères au sein de l'URML puis de l'URPS médecins d'Ile-de-France

Membre de plusieurs commissions de la Haute Autorité de Santé (HAS), notamment la « Commission d'Amélioration des Pratiques Professionnelles et de la Sécurité des Patients » (CAPPSP), il a également présidé pendant 6 ans (2004-2010), le Conseil National de la Formation Médicale Continue (CNFMC), au sein duquel il a participé à l'élaboration des critères d'évaluation des organismes de formation et de la qualité scientifique et pédagogique des programmes de formation.

Sa très bonne connaissance des enjeux de la formation continue et du développement professionnel continu va lui permettre d'accompagner l'Agence nationale du DPC dans ses enjeux de développement au service de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

### Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)
- à l'adresse [communication@agencedpc.fr](mailto:communication@agencedpc.fr) pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :



### À propos de l'Agence nationale du Dispositif Professionnel Continu

*L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'Etat et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). L'Agence pilote le dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers, autres salariés et libéraux) en collaboration avec leurs représentants, intervenant au sein d'instances gestionnaires et scientifiques. Dans ce cadre, elle réalise l'enregistrement des organismes de formation souhaitant proposer des actions de DPC, s'assure de la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées, fait la promotion du dispositif et contribue au financement des actions de DPC pour dix professions de santé libérales ou exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) et des médecins des établissements de santé et médico-sociaux.*

*Les chiffres clés 3ème trimestre 2020 (30 septembre 2020) :*

- 2 520 organismes de DPC enregistrés (+ 6,3 % sur un an)
- 15 553 actions publiées sur le site (- 13,7 % sur un an)
- 390 292 comptes créés sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr) (+ 7,6 % sur un an)